Le C.O.E. tempère les espoirs de développement des emplois verts

29/01/2010 à 12h58

Selon le Conseil d'orientation pour l'emploi (C.O.E.), l'économie verte est certes potentiellement créatrice d'emplois, à condition toutefois de surmonter de nombreux freins.

La croissance verte a, depuis le début de la crise, été présentée comme l'un des principaux outils, voire comme une véritable martingale, de lutte contre le chômage.

Selon les prévisions gouvernementales, qui s'appuient notamment sur une étude du Boston Consulting Group, réalisée en 2008, cette croissance écologique pourrait créer plus de 600.000 emplois qualifiés de "verts", d'ici à 2020.

Une étude très contestée, car elle omet de prendre en compte les emplois détruits d'ici là, et qui a fait dire à certains spécialistes que ses chiffres avaient été "gonflés".

Alors que le ministère du développement durable prépare activement la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte, qui aura lieu jeudi prochain 28 janvier, un avis du Conseil d'orientation pour l'emploi (C.O.E.), publié aujourd'hui lundi [25 janvier], vient doucher quelque peu cet optimisme.

L'avis de cet organisme rattaché à Matignon et qui réunit élus, experts, représentants patronaux et syndicaux, est néanmoins modéré et tente de produire un *"diagnostic partagé"*.

> ***Le virage de l'économie vers le respect de l'environnement pourrait en effet créer jusqu'à 600.000 emplois, mais seulement, et seulement si le potentiel existe, estime le C.O.E. Car au-delà des bonnes intentions et des espoirs que suscite cette croissance, le changement s'annonce beaucoup plus "complexe" que ce que les pouvoirs publics laissent***

> ***entendre. “La croissance verte peut être significativement créatrice d’emplois dans les nouvelles activités”, mais “avec une ampleur encore incertaine à moyen et long terme”, indique-t-il.***

Ce potentiel est *“évalué par les principales études sous certaines conditions à plusieurs centaines de milliers* (d’emplois) *et jusqu’à environ 600.000 au cours la prochaine décennie”*. Les politiques de protection du climat sont en effet plus intensives en emplois (pour isoler, bâtir, rénover ou produire de l’énergie renouvelable) que l’achat de gaz, de pétrole ou d’électricité.
Autre avantage non-négligeable en ces temps de fort dumping social, ces emplois sont *“pour une part non délocalisables”*, se félicite le C.O.E., tout en soulignant *“la complexité de mise en œuvre”* et la nécessité *“d’un plan Marshall de la formation”* pour reconvertir des salariés et en former d’autres. Les questions d’absence de formation des professionnels, notamment en matière d’énergies renouvelables, comme dans les activités dites vertes, et la maigreur des formations (initiales et continues) en ces matières, ont largement été soulevées par les experts, pendant et après le Grenelle de l’environnement.
En écho aux propos, cet automne, du secrétaire d’Etat à l’Emploi, Laurent Wauquiez, qui déclarait qu’*“il* (fallait) *que le Grenelle de l’environnement crache de l’emploi”*, le C.O.E. souligne que *“le développement durable ne saurait tenir lieu de stratégie unique pour atteindre le plein emploi”*.
Selon l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (Ademe), le secteur des énergies renouvelables pourrait passer de 220.000 emplois en 2007 à 440.000 en 2012, soit 218.000 créations nettes en cinq ans si les objectifs du Grenelle sont tenus. Le World Wildlife Fund (WWF) estime de son côté qu’à l’horizon 2020, si les émissions de CO2 se réduisent de 30%, ces politiques autoriseront la création de

684.000 emplois nets.
Réagissant à la parution de l'étude du C.O.E., le ministère du développement durable et Pôle Emploi ont publié conjointement un communiqué faisant état *"de 16.000 offres* (d'emploi) *immédiatement disponibles"* sur les fichiers de l'ex-ANPE.
La Tribune